

## Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

### -> ✓ Vous avez une adresse e-mail :

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé

### -> X Vous n'avez pas d'adresse e-mail :

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

## e-badge et carte : quelles différences ?

### e-badge (QR code)



- ▶ Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- ▶ Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- ▶ Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- ▶ Modifiable gratuitement en cas de vol

### Carte



- ▶ Remise par courrier sous 1 mois
- ▶ Une seule carte par foyer
- ▶ En cas de perte : 20 €\* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

\*Le tarif peut être amené à évoluer

## Vous avez déjà une carte (pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut) ?

Elle reste valide et sera compatible avec toutes les bornes des déchetteries du territoire.

Toutefois, en vous inscrivant sur le nouveau portail usager, vous pourrez générer un e-badge et bénéficier de ses avantages (partage au sein du foyer, aucun risque de perte, suivi du nombre de passages restants par exemple).